



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Séparatisme et enseignement scolaire

Question au Gouvernement n° 4722

Texte de la question

SÉPARATISME ET ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Éric Diard.

M. Éric Diard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Marie Sermier. Jean-Michel La Pagaille !

M. Éric Diard. Dimanche soir, un reportage édifiant nous montrait combien l'islam radical gangrène certains quartiers mais aussi une partie de nos services publics.

Je veux d'ailleurs saluer tous ceux qui ont eu le courage de parler et qui subissent aujourd'hui des menaces de mort. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)*

Hélas, ce gouvernement et cette majorité n'ont jamais voulu prendre ce problème à bras-le-corps et en faire une priorité. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)* On en a un exemple typique dans l'éducation nationale avec les enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO), que le Président de la République a désignés comme un « vecteur important du séparatisme ».

Ces ELCO sont maintenant remplacés par les enseignements internationaux de langues étrangères (EILE). Certes, ils sont inspectés par l'éducation nationale mais les problèmes n'ont jamais été réglés. Les enseignants sont toujours désignés par leurs pays d'origine et affectés dans nos écoles sans concertation avec les élus locaux. Cette ingérence des ambassades étrangères, notamment de l'Algérie et de la Turquie, est encore plus dangereuse lorsqu'elle touche des écoles au cœur de quartiers en proie au communautarisme.

La communauté éducative est unanime pour reconnaître le recul de la maîtrise de la langue française. Il est indispensable que l'apprentissage de la lecture et de l'expression écrite et orale soit l'objectif principal de l'école.

Deux questions. Est-il normal qu'une directive européenne de 1977 nous impose encore de prévoir l'apprentissage d'une langue étrangère à des enfants de CE1, dans de pareilles conditions ? Est-il normal que ce soient encore des pays étrangers qui désignent les professeurs responsables de ces enseignements ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)*

M. Maxime Minot. Excellent !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Plusieurs députés du groupe LR. Ibiza !

M. Pierre Cordier. Jean-Michel Boulet !

M. Jean-Marie Sermier. La Pagaille !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Votre question est évidemment très importante. Vous avez fait référence à ce reportage sur Roubaix qui a beaucoup ému dimanche soir. Vous vous rappelez sans doute que j'avais parlé de Roubaix il y a deux ans sur ces questions et que nous avons agi sur un certain nombre de sujets depuis lors. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Il ne m'appartient pas d'insister sur tous, par exemple le développement économique à Roubaix ou les mesures prises par les ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale, mais nous serons tous deux d'accord pour considérer qu'il y a beaucoup de travail à faire, même si beaucoup est fait.

Vous m'interrogez sur le sujet précis des cours en langues d'origine pour nos élèves.

Vous l'avez rappelé, ces cours sont très anciens. On peut donc regretter qu'aucun gouvernement n'ait tenté de mettre fin à de telles dérives dans le passé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Pour notre part, nous avons agi – vous l'avez vous-même souligné et je vous en remercie : nous avons transformé les ELCO en EILE, ce qui change tout car la France retrouve la maîtrise de ces enseignements. Il est hors de question, je vous donne raison sur ce point, qu'une puissance étrangère contrôle des enseignements dispensés par la République française. Le changement que nous avons engagé porte précisément sur ce point. Nous contrôlons désormais la nomination des professeurs, nous menons autant d'inspections que nous le voulons, nous avons réduit le nombre d'heures dédiées aux EILE...

M. Patrick Hetzel. C'est insuffisant !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . . .et nous nous assurons qu'ils ont lieu pendant le temps périscolaire et non au détriment de l'apprentissage du français.

M. Patrick Hetzel. Les inspections ne sont pas faites ! C'est là où le bât blesse !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . S'il est évidemment souhaitable de favoriser l'apprentissage de différentes langues par les élèves, notre priorité doit être, en effet, de renforcer la maîtrise du français. Il se trouve que j'étais hier en déplacement à Tourcoing, non loin de Roubaix.

M. Jean-Marie Sermier. Et d'Ibiza !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Dans ces deux villes, nous agissons pour favoriser l'intégration. Le dédoublement des classes porte ses fruits et la maîtrise du français progresse chez les enfants.

M. Patrick Hetzel. Encore des discours !

M. Maxime Minot. Boulet !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Oui, monsieur Diard, des problèmes anciens subsistent, mais nous sommes en voie de les résoudre. L'apprentissage du français est une priorité et nous avons indiscutablement progressé dans ce domaine ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Pierre Cordier. Voilà cinq ans que vous êtes au pouvoir !

M. le président. La parole est à M. Éric Diard.

M. Éric Diard. Je persiste et je signe : la priorité de l'école élémentaire doit être d'apprendre aux enfants à lire, à compter et à maîtriser la langue française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4722

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 janvier 2022](#)